RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Schlauchboot Pflege

Art-Nr. 37.910

Identifiant unique de formulation UFI: ES94-R04K-U00V-ES8F

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produit d'entretien pour bateaux

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l´information:
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

Titulaire de l'autorisation
YC Nautica-Sport Bern AG
Moserstrasse 2
CH-3014 Bern
Téléphone 0041 (0)31 331 92 41
Télécopie 0041 (0)31 331 93 78
E-mail info@ycnautica.ch
Site web www.ycnautica.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Yachticon A. Nagel GmbH	+49 40 511 37 80 Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. Du lundi au vendredi de 09.00 à 17.00 heures.
Tox Info Suisse	145

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque
Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

* **2.2 Éléments d'étiquetage**

* **étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et du savon.

* **Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

EUH208 Contient 5-Chlor-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
	918-167-1	649-275-00-4	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	> 10 < 20 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304; EUH066	ATE(voie orale): > 5000 mg/kg ATE(voie cutanée): > 2000 mg/kg
8042-47-5	232-455-8		Huile blanche (issue du pétrole)	> 5 < 15 pds %	Asp. Tox. 1; H304	ATE(voie orale): > 5000 mg/kg ATE(Toxicité inhalatrice aiguë): > 5000 mg/m³
	926-141-6		Hydrocarbures, n-alcanes en C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques	< 5 pds %	Asp. Tox. 1; H304; EUH066	
55965-84-9		613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	> 0.00015 < 0.0015 pds %	Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Acute Tox. 3 ; H331 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	Skin Corr. 1B;H314: C>=0.6% Skin Irrit. 2;H315: 0.06%<=C<0.6% Eye Irrit. 2;H319: 0.06%<=C<0.6% Skin Sens. 1;H317: C>=0.0015% M=100 (Aquatic Acute 1) M=10 (Aquatic Chronic 1)

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2119472146-39-XXXX	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques
01-2119487078-27-XXXX	Huile blanche (issue du pétrole)
01-2119456620-43-XXXX	Hydrocarbures, n-alcanes en C11-C14, isoalcanes, cycliques, <2% d'aromatiques
01-2120764691-48-XXXX	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
En cas de douleurs, consulter un médecin.

En cas d'inhalation
Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau
Si une irritation de la peau se produit ou persiste, consulter un médecin.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux
Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact.
En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion
NE PAS faire vomir.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
En cas de symptômes, suivre un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
eau pulvérisée
mousse résistante à l'alcool
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter une tenue de protection

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate / aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Dans le cas d'une contamination des sols, des eaux ou des canalisations, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, liant universel, Kieselguhr).
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*** Mesures de protection**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter
Ne pas stocker ensemble avec:
Aliments pour humains et animaux
Agent oxydant

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1 Paramètres de contrôle

*** Valeurs limites au poste de travail**

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
55965-84-9		Kathon - mixture (3:1) (5-Chloro-2-methyl-2,3-dihydroisothiazol-3 one and 2-Methyl-2,3-dihydroisothiazol-3 one)	0,2 (1) [mg/m³] Court terme(mg/m³) 0,4 (1) (1) inhalable fraction (CH)
8042-47-5	232-455-8	White mineral oil	5 (1) [mg/m³] (1) Inhalable fraction (CH)

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
8042-47-5	Huile blanche (issue du pétrole)	220 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
8042-47-5	Huile blanche (issue du pétrole)	160 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	

DNEL Consommateur

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
8042-47-5	Huile blanche (issue du pétrole)	40 mg/kg p.c. /jour	Long terme – orale, effets systémiques	
8042-47-5	Huile blanche (issue du pétrole)	92 mg/kg p.c. /jour	long terme dermique (systémique)	
8042-47-5	Huile blanche (issue du pétrole)	35 mg/m³	long terme par inhalation (systémique)	

* 8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition
Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

* **Protection individuelle**

Protection yeux/visage
lunettes de protection

* **Protection des mains**
Modèle de gants adapté
NBR (Caoutchouc nitrile)
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.
Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:
vêtement de protection léger

Protection respiratoire
Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
aspiration insuffisante
effet prolongé
Appareil de protection respiratoire approprié:
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

* **Remarque**
L'EPI choisi doit être conforme aux exigences du règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
visqueux

Couleur
blanc

Odeur
caractéristique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d’explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d’auto-inflammabilité	non déterminé		

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	dans l'état fourni 8.5- 9.5 (20°C)		
Viscosité	(cinématique) > 20.5 mm²/s (40°C)		viscosité moyenne
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		partiellement soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	0.95 g/cm³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres informations
voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans le cadre d'une utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.
Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu' acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	Numéros CAS8042-47-5 Huile blanche (issue du pétrole) DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat		
	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques DL50: > 5000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 401	
Toxicité dermique aiguë	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques LC50: > 2000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	Numéros CAS8042-47-5 Huile blanche (issue du pétrole) Toxicité inhalatrice aiguë CL50: > 5000 mg/m³ Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		

*** Corrosion cutanée/irritation cutanée**

*** Estimation/classification**

Aucun effet irritant connu.

*** Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

*** Estimation/classification**

Aucun effet irritant connu.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

*** Sensibilisation cutanée**

*** Estimation/classification**

Peut provoquer une allergie cutanée.

*** Mutagénicité sur les cellules germinales**

*** Estimation/classification**

Aucune indication de génotoxicité n'est disponible.

*** Cancerogénité**

*** Estimation/classification**

Aucune indication d'effet cancérogène.

* **Toxicité pour la reproduction**

* **Estimation/classification**
Aucune indication d'effets toxiques sur la reproduction.

* **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

STOT SE 1 et 2

Autres informations
Pas d'effet connu.

* **STOT SE 3**

* **Irritation des voix respiratoires**

* **Autres informations**
Pas d'effet connu.

* **Effet narcotique**

* **Estimation/classification**
Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations
Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque
Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration (la viscosité cinématique étant > 20,5 mm2/s à 40°C).

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200199	autres fractions non spécifiées ailleurs

Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150102	emballages en matières plastiques

Élimination appropriée / Produit

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".
D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarque

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

*** Modes de transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

*** Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

* **Abréviations et acronymes**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
LD50: Dose létale 50%
LC50: Concentration létale médiane
EC50: concentration efficace 50%
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
CLP: Classification, étiquetage et emballage
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
SCL: Specific concentration limit
SVHC: substance extrêmement préoccupante
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
DNEL: dose dérivée sans effet
WGK: classe risque aquatique
Voir tableau sur le site www.euphrac.eu
Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3
Acute Tox. 3, H301: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 3, H311: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 3
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1B
Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1
Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1
Acute Tox. 3, H331: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 3

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.
European Chemicals Agency (ECHA)
Texte intégral des mentions de danger dans la section 3 (PAS de classification du mélange).
Umweltbundesamt Berlin (Wassergefährdungsklassen)

* **Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008).
a été effectuée.

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Indications de changement**
* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente